



## LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE BOIS ACCEPTÉES



### CATÉGORIE A

BOIS NON TRAITÉS  
BOIS BRUT

- Bois d'emballage
- Palettes
- Tourets
- Caisses
- Bois massif



### CATÉGORIE B

BOIS LÉGÈREMENT  
ADJUVANTES, BOIS TRAITÉS  
(VERNIS, PEINTURE, COLLE)

- Bois de démolition (poutres)
- Meubles (sans verre)
- Chevrons
- Panneaux agglomérés bruts
- Contreplaqués
- Bois de coffrage



### CATÉGORIE BIOMASSE

BOIS ÉNERGIE, BOIS D'ARBRE  
RÉSIDUS DE L'EXPLOITATION  
FORESTIÈRE (MIN. MATIÈRE  
FERMENTESCIBLE

- Souches & rondins
  - Branchages (sans feuilles)
- => diamètre maximum de 70cm, hors radicelles,  
sans terre, sable ou cailloux.



Longueur maximum autorisée = 2 mètres